



Ville de
Kingersheim

Police municipale

403/2026

Arrêté temporaire portant réglementation au stationnement

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 30 juin 2026

Vu Les articles L 2213-1, L2213-2 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R.225 du Code de la Route,

Vu La demande formulée en date du 29 juin 2026 par Madame BARTEAU Manon, sis 4 rue Loewert, 68260 KINGERSHEIM

CONSIDERANT que dans le cadre d'un déménagement effectué par Mme BARTEAU Manon il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement rue Loewert.

ARRETE

Article 1 – Du jeudi 20 août 2026, 12h au vendredi 21 août 2026, 14h, un emplacement de stationnement à hauteur du numéro 4 de la rue Loewert, sera réservé aux véhicules de déménagement du demandeur.

Article 2 – Le demandeur procédera à l'installation de la signalisation adéquate (panneau B6A1).

- Une pré-signalisation indiquant le jour et les horaires devra être mise en place minimum 48 heures avant le jeudi 20 août 2026.

Article 3 – L'autorité de police compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

Laurent Riche

